

Le prince d'Orange à des Pruneaux.

La Haye. 1 juillet 1581.

Il a été bien aise d'avoir reçu de ses nouvelles et l'aurait été encore plus, si des Pruneaux eût pu venir en personne, mais cela ne se pouvant, il le prie de l'avertir autant que possible de ce qui se passe en France. Il lui est nécessaire d'en être bien informé pour pouvoir prendre les mesures nécessaires ¹⁾. Prière de hâter autant que possible l'arrivée du duc dans les Pays-Bas.

Publié: Groen van Prinsterer, Archives de la maison d'Orange, t. VII, p. 583.

1) Quoiqu'une correspondance régulière entre le duc d'Anjou et le gouvernement des Pays-Bas fût bien nécessaire, après le départ des ambassadeurs qui avaient conclu le traité, il n'y avait plus aucun représentant soit du duc aux Pays-Bas, soit des états généraux en France. Aussi les relations ne furent entretenues que par des missions d'agents subordonnés, comme Neveu, lesquels ne pouvaient suffire dans les cas difficiles. Depuis que le duc avait commencé à porter ses forces en avant, la nécessité devenait de plus en plus urgente. C'était surtout en Flandre, où on attendait avec impatience l'arrivée du duc sur les frontières, que cette situation était la plus difficile. Et il n'est pas étonnant que le 10 juin le bourgmestre de Bruges, Broucqsault, un des chefs du parti patriote dans la province, parut à l'assemblée des états généraux pour demander à celle-ci d'envoyer quelques députés pour représenter près du duc le gouvernement actuel des Pays-Bas.

Ce gouvernement se composait à ce moment du prince d'Orange, qui remplissait l'office du capitaine général, et des états généraux. L'archiduc Matthias était sur le point de résigner sa charge

ainsi que le conseil d'état. Après la ratification du traité avec le duc d'Anjou, on ne pouvait plus garder un gouvernement qui exerçait ses fonctions au nom du roi d'Espagne, qu'on avait déjà renié de fait et dont on était sur le point de prononcer publiquement la déchéance. Aussi les états généraux demandèrent aux provinces sous quelle forme il fallait conduire les affaires jusqu'à l'époque où le duc d'Anjou aurait pris possession du gouvernement (*de landen in particulier sal overgenomen hebben*) et où le nouveau conseil d'état, le Landraad, serait entré en fonctions. En attendant une décision qui ne venait jamais, ils décidèrent que le prince d'Orange et la généralité assumeraient la direction suprême aussitôt que l'archiduc aurait déposé sa charge, ce qui était décidé pour le 25, mais en réalité se fit beaucoup plus tôt, le conseil d'état résignant le 19, tandis que son successeur, le Landraad, n'était encore aucunement organisé. Un gouvernement tellement provisoire devait avoir grand besoin de s'entendre avec le futur souverain, qu'on espérait voir entrer au pays avec son armée, immédiatement après la délivrance de Cambrai, et naturellement il était non moins nécessaire qu'il dirigeât toutes les forces disponibles pour appuyer son expédition et, si possible, se joindre à son armée. Aussi depuis le commencement de juin, dans le registre des résolutions des états généraux, d'où nous avons tiré les notices précédentes, les mesures à prendre pour constituer une coopération entre le duc et les états, prennent une place importante. La première est la déclaration de Broucsault du 10 juin, „dat hij commissie heeft om bij den hertogh van Anjou hem te vinden van wege de vyer leden 's lants van Vlaenderen, versoeckende, dat yemand van der Generaliteytswege ten selven fine soude oick gedenomineert wesen. Waerop myne heeren de Staeten hebben geresolveert deselve saecke Zyne Excellencie voor te houden, om naerder te verstaen wyen men daertoe soude beter mogen denomineren. En om hun by Zyne Excellencie te transporteren ten fine als boven, syn versocht de heeren van Poederlé, Vuzeliers, Utenhove, Cant ende Valck, dewelcke hebben rapport gedaen, dat de heeren van Evere, Aldegonde en Hessels by Syn Excellencie seer bequaem daertoe hebben bevonden geweest.” Quand le prince d'Orange désirait une telle chose, elle était sûre de passer dans l'assemblée sans rencontrer d'obstacle; aussi le 14 celle-ci se déclara „conform metten advise van Zyn Vorstelicke Genade, te weten, dat de heeren van Everen, Aldegonde metten griffier

Hessels sullen hun vinden by den hertoge van Anjou om met Zyne Hoocheyt beter correspondentie te houden."

Mais rien ne se fit d'abord. Les députés désignés continuaient de siéger à l'assemblée comme auparavant, et ce ne fut qu'au milieu de juillet que l'affaire fut remise sur le tapis. Cependant on n'oublia pas la coopération avec le duc; Marnix fit à ce sujet le 21 juin, un rapport à l'assemblée. „Ten aengeven van den heere van Aldegonde" (dit le registre des résolutions à cette date) „belangende het secours, die myn heeren de Staeten behoorden te doene aen den hertoge van Anjou, mits overzendinge het krygsvolck, die in Brabant is, in Vlaenderen ten eynde als boven, hebben myne voornoemde heeren de Staeten geresolveert, dat de gedeputeerden van Brabant op dese saeck in naerder communicatie sullen treden met Zyn Vorstelicke Genade, om daerna betere resolutie te mogen nemen."

Une semaine plus tard, 28 juin, dans la première assemblée tenue à la Haye, on résolut d'envoyer les régiments de Stuart et de La Garde en Flandre pour renforcer l'armée „tegens den aencomste van den hertoge van Anjou." Et le 30 le registre dit „op de declaratie, gedaen bij den heere van Aldegonde van wege Synder Excellencie, hebben de heeren Staeten goet ende raetsaem bevonden, dat Syne Excellencie sal scriven aen den hertoge von Anjou, dat den heere van Villiers, in Vlaenderen wesende, Sync Hoocheyt sal bethoonen alle onderdanicheyt in al 't gene dat hem bevolen sal worden van Syne Hoocheyts wege ende volgende den last, die hem Syne Excellencie sal geven, naer den voorgaenden advis ende resolutie van myne heeren de Staeten, die verstaen, dat daerentusschen den heere van Villiers continuelicke correspondentie sal onderhouden met Syne Excellencie en de Staeten." Cela ne suffisait pas d'après l'opinion des députés et „om beter correspondentie te onderhouden met den hertoge van Anjou" les états firent prier instamment le prince d'Orange de se transporter en Brabant ou en Flandre, ce que celui-ci déclina le 2 juillet, déclarant devoir encore rester six à sept jours à la Haye „om die begonste saecken met die van Hollandt te volleynden ende sluyten." C'était la question de son gouvernement suprême en qualité de Hooge Overicheyt, en attendant que son élection comme comte, dont il était question, fut décidée. Alors seulement l'envoi d'une députation vers le duc revint sur le tapis. Le 15 juillet les états chargèrent Marnix de faire le projet d'une instruction pour lui-même, pour le seigneur

d'Evere et un troisième que les états nommeraient après (de Hessels il ne paraît plus avoir été question, probablement parce qu'il était désigné à siéger dans le conseil d'état d'Outre-Meuse); ils y joignirent la promesse de leur payer six mille florins pour défrayer le voyage. Les députés de Brabant déclarèrent que leur province en fournirait le quart, si les autres provinces payaient aussi leur quote; ceux de Flandre firent de même; la Gueldre n'ayant pas contracté avec le duc ne fut pas cotée. Les députés de Hollande demandèrent d'en faire rapport, tandis que les zélandais consentaient à payer leur part, si la Flandre payait deux mille florins et la Zélande cinq cents, comme la Frise. Les députés cependant demandèrent d'en écrire préalablement à leurs maîtres, n'étant pas autorisés pour telle matière. Ainsi l'affaire resta là jusqu'au 27 du mois; alors l'assemblée décida de fournir les six mille florins, dont le Brabant et la Flandre payeraient chacun quinze cents, la Hollande mille, la Zélande et la Frise chacune cinq cents. D'où devaient venir les mille florins restants, on ne le dit pas. Cela ne paraît pas avoir été considéré d'abord comme un obstacle, car le 29 les états prièrent Evere de se joindre à Marnix dans l'ambassade projetée, pour laquelle on leur promit mille florins pour frais d'équipement et 25 florins par jour à chacun d'eux. Mais trois jours plus tard il en fut autrement. Du moins on lit ce jour-là dans le registre qu'on n'avait pas encore pris d'autre résolution à ce sujet que celle du 27 du mois passé, ce qui paraît indiquer que le déficit de mille florins fut bien considéré comme une raison pour retarder le départ des députés. En même temps les provinces ne réussirent pas à se mettre complètement d'accord au sujet de l'obligation de cent mille florins, accordée au duc par les états généraux comme indemnité, laquelle devrait lui être apportée par les députés. D'autre part la marche en avant de l'armée du duc faisait renaître l'espoir que bientôt on verrait le nouveau souverain faire son entrée dans le pays, entrée qui rendrait inutile tout envoi d'ambassadeurs. Pour quelque temps l'affaire en resta là.
